



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-351

Ottawa, le 24 septembre 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	113	le 24 août 2007
Bell Canada	7057	le 24 août 2007
Bell Canada	884 884A (TSN)	le 26 juillet 2007 le 23 août 2007
Société TELUS Communications	230	le 9 août 2006
Société TELUS Communications	254 254A 254B	le 11 avril 2007 le 13 avril 2007 le 22 août 2007
La Compagnie de Téléphone de Warwick	40	le 19 janvier 2005

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*